

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un bon de commande pour l'installation d'une climatisation réversible au Centre de Loisirs

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de d'installer une climatisation réversible au Centre de Loisirs,

Considérant la proposition établie par la Société CTM Bire & Fils (69330 JONS) pour un montant de 9 525,00 € HT, soit 11 430,00 € TTC,

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société CTM Bire & Fils (69330 JONS) pour un montant de 9 525,00 € HT, soit 11 430,00 € TTC, en vue de l'installation d'une climatisation réversible au Centre de Loisirs.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 23-05-2024,
Le Maire,
Raymond DURAND



Certifié exécutoire
En Préfecture, le 23/05/2024
Et de la publication, le 23/05/2024